

sous les formes *Mogouno (deo)*, *Mouno*, *Mounti*, etc.

P. 125-127. P. Lambrechts. Le personnage à qui est adressée la lettre de Pline le Jeune V, 14 (cf. VI, 28 et VII, 4) doit être non Pontius Allifanus, mais le Pontius Laelianus que mentionne le testament de Dasumius Tuscus (*C. I. L.*, VI, n° 10229). Remarques sur les Pontii Laeliani du II^e siècle ap. J.-C.

REVUE DE L'HISTOIRE DES RELIGIONS, CXIV, 1936, II.

P. 128-129. Fr. Cumont. Explication de la formule *ex Hermaeo* dans les inscriptions du *C. I. L.*, VI, nos 8663 et 9949.

REVUE DE PHILOGOLOGIE, LXIII, 1937.

P. 97-101. J. Carcopino. Note sur la tablette de Cluj (*C. I. L.*, III, p. 948, n° X). Cf. *Ann. épigr.*, 1936 : *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1936, p. 13 ; et plus haut : *Isiros*.

P. 105-111. W. H. Buckler. A Pessinonte. Textes plus complets de quatre lettres mutilées de Trajan (*Inscr. gr. ad res rom. pert.*, III, nos 228 et 1466).

P. 112-124. G. Ch.-Picard et H. Le Bonniec traitent de l'ordre et du rang des centurions de la 1^{re} cohorte légionnaire, d'après les textes littéraires et les inscriptions, notamment *C. I. L.*, VIII, nos 2554, 2555 (= 18072), 18065 : le premier centurion de la légion, hors rang, porte le titre de *prin-*

ceps praetorii, abrégé souvent en *princeps legionis* ou en *princeps* ; il est distinct du *princeps prior* de la 1^{re} cohorte.

P. 125-130. W. Seston revient sur l'inscription de Nazareth (*Ann. épigr.*, 1930, n° 130). Il critique l'interprétation proposée par H. Markowski dans les *Mélanges Cwiklinski* (voir plus loin) et s'en tient à l'opinion courante.

P. 404. W. H. Buckler rapporte une restitution de A. Stein dans une lettre d'Hadrien au préfet d'Égypte Q. Rammius Martialis, d'après laquelle P. Dasumius Rusticus a été consul avec Hadrien en 119.

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES, XXXVIII, 1936.

P. 428. A. Grenier, d'après Tschumi, *Jahrbuch des Bernischen historischen Museums in Bern*, XIV, 1934, p. 45-46. Région de Berne. Estampilles doliaires.

Id., XXXVIII, 1937.

P. 197-218. W. Seston, dans des recherches sur la chronologie du règne de Constantin le Grand, reprend l'examen des inscriptions où mention est faite des trois éléments de la chronologie officielle, puissances tribunitiennes, salutations impériales et consulats, et substitue un nouveau système à celui que Stobbe a proposé en 1873. Tableau aux p. 217-218.

P. 211. W. Seston rectifie